

**GUIDE DES PRINCIPAUX
PRODUITS, SERVICES ET TARIFS
POUR LES PROFESSIONNELS
ET LES ASSOCIATIONS**



PRODUITS ET SERVICES
TARIFS AU 17 AVRIL 2023



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change



Vous exercez une profession libérale, êtes artisan, commerçant, agriculteur ou président d'une association de proximité : cette brochure vous est particulièrement destinée.

Outre un descriptif de notre offre de services, vous y trouverez les conditions applicables aux principales opérations bancaires initiées dans le cadre de votre activité professionnelle à compter du 1^{er} avril 2023 (intégrant la taxe sur les opérations financières (TOF), de 6 % au 1^{er} octobre 2018). Les tarifs sont exprimés en HT et TTC, afin d'intégrer cette nouvelle fiscalité.

Ces conditions et tarifs sont susceptibles d'être modifiés à tout moment, notamment pour répondre à des obligations réglementaires.

En cas de modification des conditions et tarifs applicables, nous vous en informerons au moins deux mois au préalable conformément à la réglementation en vigueur.

Nous tenons également à votre disposition une brochure reprenant les tarifs de notre offre de produits et services pour vos opérations privées.

Votre chargé d'affaires BNP Paribas Nouvelle Calédonie est à votre écoute pour vous apporter conseils et informations complémentaires. N'hésitez pas à le contacter.

Retrouvez les produits et services spécialement conçus pour votre métier grâce à ces trois icônes.



Commerçants



Artisans



Associations

SOMMAIRE

P.04 - OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DU COMPTE

- ➔ Ouverture et clôture
- ➔ Tenue de compte
- ➔ Relevés de compte
- ➔ Services en agence

P.05 - OFFRES GROUPEES DE SERVICES

- ➔ Services Bancaires de Base

P.06 - BANQUE A DISTANCE

- ➔ Mobile
- ➔ Internet
- ➔ Échanges de fichiers
- ➔ Solution de gestion et de communication
- ➔ Echanges de données

P.09 - MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT ET ENCAISSEMENT

- ➔ Espèces
- ➔ Chèques
- ➔ Carte bancaire : paiements
- ➔ Carte bancaire : encaissements (Monétique)
- ➔ Effets de commerce
- ➔ Virements
- ➔ Prélèvements SEPA / Titre Interbancaire de Paiement (TIP) SEPA

P.15 - TRADE

- ➔ Chèques
- ➔ Virements
- ➔ Trade
- ➔ Effets
- ➔ Garanties internationales

P.18 - IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

- ➔ Commission d'intervention
- ➔ Opérations particulières
- ➔ Incidents de paiement
- ➔ Incidents d'encaissement

P.20 - FINANCEMENTS ET CRÉDITS

- ➔ Financement court terme
- ➔ Financement moyen / long terme
- ➔ Gestion des dossiers de financement

P.23 - ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

- ➔ Le placement des excédents de trésorerie
- ➔ Les opérations de Bourse
- ➔ La conservation du portefeuille titres et les autres services
- ➔ La constitution d'un capital
- ➔ La préparation de la retraite

P.25 - RÉSOUDRE UN LITIGE

1. OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DU COMPTE

TARIF HT

TTC

► Ouverture et clôture

• Ouverture de compte	Gratuit	Gratuit
• Clôture de compte	Gratuit	Gratuit
• Services Bancaires de Base (fournis dans le cadre du droit au compte, en application notamment des articles L.312-1 et D.312-5-1 CMF du Code monétaire et financier).	Gratuit	Gratuit

► Tenue du compte

• Frais de gestion de compte (XPF ou devise)		
• Pour les Professionnels et Associations (facturation trimestrielle)	6 200 XPF	6 572 XPF
✓ Commission de découvert		
Elle s'applique sur le plus fort découvert en valeur du mois, limitée à la moitié des intérêts débiteurs (facturation trimestrielle)	0,25%	0,265%
✓ Frais d'actualisation de dossier juridique, administratif et comptable		
Ils rémunèrent l'actualisation administrative et informatique de votre dossier -situation juridique, fiscale et comptable (facturation annuelle)	10 300 XPF	10 918 XPF
✓ Tenue de compte inactif		
(cf. article L.312-19 du Code monétaire et financier à concurrence du solde disponible sur le compte).	3 396 XPF	3 600 XPF

► Relevés de compte

BON A SAVOIR : Outre l'accès à votre banque 24h/24, 7j/7 sur le site www.bnpparibas.nc, nous mettons à votre disposition plusieurs solutions de relevés.

► Vous voulez avoir une vision globale de vos comptes courants combinée à la consultation des comptes par téléphone ou Internet (24h/24, 7j/7)

BNP NET DÉCOUVERTE	BNP NET ESSENTIEL		BNP NET PREMIUM	
✓ Consultation des soldes	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Consultation des soldes ✓ Edition de RIB ✓ Commande de chèques ✓ Virement local, Métropole, DROM*, Polynésie 		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Consultation des soldes ✓ Edition de RIB ✓ Commandes de chèques ✓ Saisie virement local, Métropole, DROM *, Polynésie ✓ Saisie virements internationaux ✓ Envoi de fichiers virement, local, Métropole, DROM, Polynésie ✓ Envoi de fichier prélèvements (CFONB160), <ul style="list-style-type: none"> ✓ Réception fichiers relevés de compte (CFONB120) et fichiers impayés sur prélèvements (CFONB240) 	
Gratuit	1 205 XPF HT par mois	1 277 XPF TTC par mois	2 409 XPF HT par mois	2 554 XPF TTC par mois

* DROM : Départements ou Régions français d'Outre-Mer sont composés de la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et La Réunion et Mayotte.

► Vous pouvez choisir la périodicité de vos relevés de compte

• Périodicité mensuelle (<i>facturation trimestrielle</i>)	Gratuit	Gratuit	
• Périodicité décadaire (<i>facturation trimestrielle</i>)	2 124 XPF	2 251 XPF	
• Périodicité quotidienne (<i>facturation trimestrielle</i>)	4 750 XPF	5 035 XPF	
• Offre relevés en ligne : option de dématérialisation de vos relevés de compte (dépôt, épargne), sous format électronique (PDF)	Gratuit	Gratuit	
• Duplicata de relevé de compte (<i>facturation par relevé, imputée à la date de restitution du relevé sollicité</i>)	 	1 000 XPF	1 060 XPF
		2 000 XPF	2 120 XPF

► Services en agence

• Dépôt de vos chèques et espèces (billets, pièces) dans une boîte à lettres sécurisée accessible 24h/24 sur les agences de Victoire, Ducos et Koumac		
- Dépôt permanent	7 000 XPF	7 420 XPF
• Fourniture de renseignements destinés au contrôle annuel des sociétés (<i>facturation annuelle</i>)	7 210 XPF	7 643 XPF
• Fourniture d'attestations diverses (<i>facturation imputée le jour de la délivrance de l'attestation sollicitée</i>)	3 230 XPF	3 424 XPF
• Frais de recherche de documents ou d'informations (<i>facturation imputée le jour de la restitution des documents sollicités</i>)	5 665 XPF	6 005 XPF
• Frais de recherche et/ou modification d'adresse manquante ou erronée	1 599 XPF	1 694 XPF
• Location de coffre-fort : frais variables selon le volume de votre compartiment (<i>facturation annuelle</i>)	A partir 8 080 XPF	8 565 XPF

2. OFFRES GROUPEES DE SERVICES

► Services bancaires de base

► Fournis dans le cadre du droit au compte, articles L. 312-1 et D. 312-5-1 du Code monétaire et financier

Le compte Services bancaires de Base (SBB) est ouvert sur les livres de l'Agence désignée par l'INSTITUT d'EMISSION d'OUTRE-MER (IEOM) dans le cadre de l'exercice du droit au compte, selon la procédure dite d'Ouverture de Compte Imposée (OCI), à toute personne physique ou morale domiciliée en France métropolitaine, dans les départements d'outre-mer (dont Mayotte), en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie Française, aux îles Wallis et Futuna et dépourvue de compte.

Le droit au compte est également applicable à toute personne physique de nationalité française résidant hors de France et dépourvue de compte.

Cette offre spécifique, de nature à limiter les frais en cas d'incident, inclut notamment :

- l'ouverture, la tenue et la clôture de celui-ci,;
- un changement d'adresse par an,
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire (RIB),
- la domiciliation de virements bancaires,
- la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- les paiements par prélèvement locaux ou SEPA-COM Pacifique, titre interbancaire de paiement locaux ou SEPA-COM Pacifique ou virement locaux ou SEPA-COM Pacifique ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
- l'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphonie fixe, SMS, etc.) permettant la consultation à distance du solde du compte,
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,
- la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) Origin (Visa Electron),
- les frais d'émission d'un chèque de banque : 2 chèques de banque gratuits par mois,
- la réalisation des opérations de caisse,
- l'abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (4 SMS maxi. par mois).

Gratuit

Gratuit

3. BANQUE A DISTANCE

► Mobile

► Vous souhaitez être alerté instantanément des événements relatifs à l'évolution de votre compte

Le service Alerte SMS Pro permet de recevoir automatiquement sur votre téléphone portable le solde de votre compte et les dix derniers mouvements passés. Vous êtes également averti si le solde de votre compte dépasse un seuil que vous avez fixé, ou s'il dépasse le montant de votre découvert autorisé ; mais aussi de la mise à disposition de votre chéquier en agence.

 **LE + :** Un paramétrage personnalisé et affiné de vos alertes (critères de déclenchement, périodicité d'envoi...)

Forfait mensuel :

• Réception quotidienne	1 333 XPF	1 413 XPF
• Réception bi hebdomadaire	952 XPF	1 009 XPF
• Réception hebdomadaire	707 XPF	749 XPF

Internet

- Vous avez besoin de suivre à distance votre compte, d'effectuer vos opérations courantes et de gérer vos paiements et encaissements

BNP Net Professionnels / Entreprise est accessible sur Internet : www.bnpparibas.nc

BNP NET DECOUVERTE	BNP NET ESSENTIEL		BNP NET PREMIUM	
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Consultation des soldes 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Consultation des soldes ✓ Edition de RIB ✓ Commandes de chèques ✓ Virement local France et DOM TOM en Euros 		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Consultation des soldes ✓ Edition de RIB ✓ Commandes de chèques ✓ Saisie virement local, France et DOM TOM* ✓ Saisie virements internationaux ✓ Envoi de fichiers virement, local, France DOM TOM / ✓ Envoi de fichier prélèvements (CFONB160), ✓ Réception fichiers relevés de compte (CFONB120) et fichiers impayés sur prélèvements (CFONB240) 	
Gratuit	1 205 XPF HT par mois	1 277 XPF TTC par mois	2 409 PF HT par mois	2 554 XPF TTC par mois

i BON A SAVOIR : Le total des virements pour une même journée ne pourra dépasser 10 000 000 XPF.

Echanges de fichiers

- Vous voulez automatiser vos transactions avec BNP Paribas grâce à des échanges informatiques de fichiers.

EBICS est le protocole de communication interbancaire français le plus répandu. Il offre un haut niveau de sécurité de transport : authentification réciproque, intégrité et scellement des données échangées :

- EBICS T est lié à une validation disjointe : par fax ou, pour plus de sécurité, sur notre portail Internet au travers de notre service de Validation Dématérialisée.
- EBICS TS (Transport et Signature) permet d'accroître la sécurisation des remises grâce à la signature électronique jointe aux fichiers. Cette signature repose sur l'utilisation de certificats électroniques délivrés par une autorité de certification reconnue par le CFONB. BNP Paribas recommande l'utilisation des certificats SWIFT 3KEY. Ces certificats sont commercialisés séparément de l'offre EBICS TS.

L'abonnement au service EBICS T et EBIS TS comprennent :

Sens client-banque : Transmission d'ordres de virement, de transferts internationaux, de virements de trésorerie, de prélèvements.

EBICS T		
Inscription au service, abonnement	Gratuit	Gratuit
EBICS TS :		
Inscription au service	Gratuit	Gratuit
Abonnement mensuel	4 000 XPF HT	4 240 XPF TTC

Sens banque-client : Extraits de compte, mouvements et soldes après centralisation automatisée de trésorerie, mouvement à comptabilisation future... Ecriture : enregistrement comportant des informations fonctionnelles utiles à l'entreprise (solde, opération, mouvement comptable...)

EBICS T		
Inscription au service	Gratuit	Gratuit
Abonnement mensuel, pour 600 écritures	3 300 XPF HT	3 498 XPF TTC
Abonnement mensuel : au-delà de 600 écritures	6 XPF par écriture	6 XPF par écriture

► Solution de gestion et de communication

► Vous avez besoin d'une solution Internet pour envoyer et recevoir vos fichiers

• **NetCash** est une solution Internet de télétransmission interbancaire qui permet de :

- Gérer l'ensemble de vos comptes bancaires domestiques, internationaux avec l'ensemble de vos banques et de suivre votre position quotidienne de trésorerie ;
- Créer ou importer des fichiers et envoyer vos opérations bancaires (virements locaux, virements internationaux, virements et prélèvements SEPA*) ;
- Exploiter les relevés issus de l'ensemble de vos banques.

• **Abonnement NetCash** : formule Simplicité

Tarif variable selon le nombre de comptes. Formule de base jusqu'à 10 comptes

A partir de 9 500
XPF par mois

A partir de 10 070
XPF par mois

Au-delà, nous consulter.

Abonnement au service EBICS inclus. L'abonnement comprend :

- L'exploitation des relevés bancaires,
- La saisie et l'envoi des instructions,
- La gestion du protocole EBICS T et EBICS TS
- Le support, la maintenance et les mises à jour régulières.

• **Accompagnement utilisateur / Implémentation**

**Gratuit les 3
premières heures**

**Gratuit les 3
premières heures**

16 338 XPF l'heure
supplémentaire

17 318 XPF l'heure
supplémentaire

• **Le certificat électronique 3SKey** : requis pour NetCash, est dédié à la signature personnelle bancaire, il est :

- Multi-accepté par plusieurs banques françaises
- Multi-protocoles : SWIFTSNet, EBICS TS, FTPs
- Multi-applications

USB PRO (par USB) :

11 280 XPF

11 957 XPF

► Echanges de données

► Réception de MT 101 en provenance de Banques Tierces (hors SWIFTNet) : Les opérations sont réalisées sur les comptes BNP Paribas de l'entreprise à partir des instructions (MT101) reçues de Banques Tierces

Sens client-banque : Réception de MT 101 en provenance de Banques Tierces

• Abonnement mensuel

14 562 XPF

15 436 XPF

► Envoi de MT 940 vers des Banques Tierces (hors SWIFTNet) : L'entreprise dispose d'une concentration de reporting sur une Banque Tierce

Sens banque-client : extraits de compte et intradays - Envoi de MT 940 par BNP Paribas à une Banque Tierce

• Abonnement mensuel

7 524 XPF

7 975 XPF

• Pour 100 écritures forfait à rajouter de

1 371 XPF

1 453 XPF

(la facturation est ajustée en fonction du nombre exact d'écriture)

4. MOYENS ET OPERATIONS DE PAIEMENT ET D'ENCAISSEMENT

▶ Espèces

• Retrait d'espèces aux guichets automatiques de la banque	Gratuit	Gratuit
Date de valeur appliquée : jour ouvré du retrait (du lundi au vendredi, hors jour férié)		
• Dépôt d'espèces	Gratuit	Gratuit
Date de valeur appliquée : jour ouvré de la remise (du lundi au vendredi, hors jour férié)		
• Envoi de fonds ou autre valeur par voie postale (Assurance comprise + frais d'envoi)	1 957 XPF	2 074 XPF

▶ Chèques

• Mise à disposition en agence	Gratuit	Gratuit
• Frais d'envoi de chéquier à domicile (hors frais de recommandés postaux)	Gratuit	Gratuit
• Paiement par chèque <i>Date de valeur appliquée : veille ouvrée de la date de comptabilisation</i> Paiement d'un chèque sur place (Nouvelle-Calédonie ou Wallis et Futuna)	Gratuit	Gratuit
Paiement d'un chèque hors place (France ou DOM TOM)	2 700 XPF	2 862 XPF
• Remise de chèque(s) <i>Date de valeur appliquée : date de comptabilisation + 1 jour ouvré⁽¹⁾</i> En agence BNP Paribas ou BWF	Gratuit	Gratuit
Sur autre banque du Territoire	Gratuit	Gratuit
Hors Territoire : France, Polynésie, DOM TOM (chèques en XPF ou €)	2 971 XPF	3 149 XPF
• Frais d'émission d'un chèque de banque	3 183 XPF	3 374 XPF
• Frais de destruction de chéquier non retiré dans un délai de 3 mois	2 580 XPF	2 735 XPF
• Opposition sur chèque à ordre, à votre agence	3 115 XPF	3 301 XPF
• Opposition sur chéquier par l'émetteur	6 695 XPF	7 096 XPF

(1) Sous réserve que la remise soit effectuée avant 15h, un jour ouvré (du lundi au vendredi hors jour férié)

► Vous effectuez un règlement par chèque en faveur d'un bénéficiaire dont la banque est située à l'étranger - chèques payés- IMPORT

	Taux de commission	Commission minimum		Commission maximum	
Sans change (en XPF ou en Euros)	1‰	3 282 XPF HT	3 479 XPF TTC	31 026 XPF HT	32 888 XPF TTC
Sans change (en devise)	De 0,50 ‰ à 1 ‰	3 282 XPF HT	3 479 XPF TTC	31 026 XPF HT	32 888 XPF TTC
Avec change (en XPF, en Euros ou en devise)	1,50 ‰	6 205 XPF HT	6 577 XPF TTC	31 026 XPF HT	32 888 XPF TTC

Date de valeur pour les opérations sans change : date d'exécution de l'opération (J-1)

Date de valeur pour les opérations avec change : date d'exécution de l'opération (J-1)

► Vous remettez à l'encaissement un chèque payable à l'étranger - chèques encaissés- EXPORT

	Taux de commission	Commission minimum		Commission maximum	
Chèque émis dans la monnaie du pays sur lequel il est tiré (1)	1 ‰	2 088 XPF HT	2 213 XPF TTC	7 160 XPF HT	7 590 XPF TTC
Chèque émis dans une autre monnaie que celle du pays sur lequel il est tiré (1)	1 ‰	2 088 XPF HT	2 213 XPF TTC	13 126 XPF HT	13 913 XPF TTC

Date de valeur pour les opérations sans change : date de règlement interbancaire (J+1 calendaire)

Date de valeur pour les opérations avec change : date de règlement interbancaire + délai de change (2 jours ouvrés)

(1) Hors éventuelle commission de change

► Carte bancaire : paiements

► Vous avez besoin d'une carte de paiement et de retrait

La carte Visa Business BNP Paribas vous permet de régler vos fournisseurs, vos frais de déplacements professionnels et d'effectuer des retraits en Nouvelle-Calédonie, en France et à l'étranger, en bénéficiant de garantie d'assistance et d'assurances adaptées à votre vie professionnelle.

	 Visa Business	
Cotisation annuelle	6 802 XPF	7 210 XPF
Plafond de paiement (sur 30 jours consécutifs)	Jusqu'à 715 990 XPF	
Paiements :	Gratuit	Gratuit
➤ Local, France et dans la zone euro		

➤ Dans d'autres pays (1)	2,90% + 107 XPF /opération	3,07% + 113 XPF /opération
Plafond de retrait (sur 7 jours consécutifs)	Jusqu'à 178 998 XPF	
Retraits en France et dans la zone euro :		
➤ Aux distributeurs automatiques des banques non BNP Paribas et banques non partenaires	68 XPF / retrait au-delà de 6 retraits / mois (2)	72 XPF / retrait au-delà de 6 retraits / mois (2)
➤ Aux guichets des agences hors BNP Paribas	597 XPF / retrait	633 XPF / retrait
Retraits dans d'autres pays (1) :		
➤ Aux distributeurs automatiques des banques non BNP Paribas et banques non partenaires	2,90% + 358 XPF /opération	3,07% + 379 XPF /opération
➤ Aux guichets des agences hors BNP Paribas	2,90% + 597 XPF /opération	3,07% + 633 XPF /opération

i BON A SAVOIR :

- Les retraits aux distributeurs automatiques du Groupe BNP Paribas (Global Network) et des banques partenaires (Global Alliance) sont **GRATUITS** en France et à l'étranger.
 - Retrouvez les pays et banques partenaires sur mabanque.bnpparibas/fr/retraitsgratuitsaetranger
- (1) Les paiements et retraits effectués en devises, par carte, sont convertis en euros par le Centre International Visa à Londres le jour de la réception du débit, aux conditions de change du réseau Visa majorées des commissions indiquées ci-dessus.
- (2) Sans frais pour les retraits aux distributeurs automatiques du Groupe BNP Paribas (BNP Paribas Global Network) et des banques partenaires du réseau Global Alliance dont la liste est disponible sur le site mabanque.bnpparibas/fr/retraitsgratuitsaetranger.

► Autres prestations liées à votre carte bancaire Visa Business

• Réédition du code secret (par demande)	3 394 XPF	3 598 XPF
• Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	Gratuit	Gratuit
• Envoi de carte à domicile, à la demande du client		
▪ En recommandé (hors frais d'envoi postal)	Gratuit	Gratuit
▪ En envoi standard	1 030 XPF	1 092 XPF
• Modification temporaire des plafonds de la carte Durée de validité de 2 mois	5 307 XPF	5 625 XPF
• Carte retenue après capture dans un distributeur en Nouvelle -Calédonie ou à Wallis et Futuna	2 000 XPF	2 120 XPF
• Carte retenue après capture dans un distributeur hors Nouvelle -Calédonie ou hors Wallis et Futuna	5 714 XPF	6 057 XPF
• Gardiennage de carte de plus de 3 mois (facturation mensuelle)	1 030 XPF	1 092 XPF
• Frais de recherche de document, demande de facturette carte ou de justificatif de retrait (facturation lors de la restitution du document sollicité)	3 183 XPF	3 374 XPF
• Réfection de la carte avant l'échéance (suite à la demande du porteur : changement de civilité...)	3 061 XPF	3 244 XPF

Opposition sur carte bancaire BNP Paribas

Disponible 24h/24 et 7j/7 en appelant les centres d'oppositions correspondant à la carte :

Coût d'un appel non surtaxé. Facturation fixée par votre opérateur local.

- Pour les cartes BUSINESS : + 33 (0)1 40 14 55 44

► Carte bancaire : encaissements (Monétique)

➔ ABONNEMENT A UN CONTRAT MONETIQUE

► Vous souhaitez encaisser les paiements de vos clients par carte bancaire

Pour encaisser les paiements de vos clients par carte bancaire, vous devez souscrire un **contrat monétique**.

La tarification des remises de factures cartes bancaires relève d'une approche sur mesure qui prend notamment en compte :

- La vente de proximité ou à distance
- Le type de cartes (françaises, étrangères, commerciales)
- Le montant moyen par facture

- **Frais de mise en place d'un contrat monétique (par demande)** 2 060 XPF 2 184 XPF

➔ MATERIEL D'ENCAISSEMENT PAR CARTE BANCAIRE

► Une fois un contrat monétique souscrit, vous devez vous équiper d'un terminal de paiement

La mise à disposition d'un TPE est réalisée par la Calédonienne de Services Bancaires (CSB) et est soumise à leur tarification.

Votre chargé d'Affaires se tient à votre disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

► Effets de commerce

► Vous réglez vos fournisseurs par effets de commerce

Date de valeur appliquée : veille calendaire du règlement

• Par échéance avisée	Gratuit	Gratuit
• Par échéance, si nous n'avons pas reçu vos instructions de paiement	2 497 XPF	2 647 XPF
• Fourniture de relevés dématérialisés (LCR / BOR) à payer :		
- avec convention de paiement automatique des effets de commerce	227 XPF / relevé	241 XPF / relevé
- sans convention de paiement automatique des effets de commerce	895 XPF / relevé	949 XPF / relevé

► Vous remettez des effets de commerce à l'encaissement

Date de valeur appliquée : 4 jours calendaires après l'échéance (reporté s'il y a lieu)⁽¹⁾

- **Remise d'effets de commerce à l'encaissement par télétransmission :**

Remise validée par votre agence

- Remise	1 090 XPF	1 155 XPF
- En complément, par effet	789 XPF	836 XPF

- **Remise d'effets de commerce à l'encaissement sur support papier :**

- Remise	1 200 XPF	1 272 XPF
- En complément, par effet	789 XPF	836 XPF
- Demande de restitution d'effet	537 XPF	569 XPF
- Avis de sort, réclamation, prorogation, changement de domiciliation	2 575 XPF	2 729 XPF

Virements

BON A SAVOIR :

- Les commissions d'émission reprises ci-dessous sont basées sur la conformité des coordonnées du bénéficiaire, notamment l'IBAN (International Bank Account Number) et du BIC (Bank Identifier Code).
- La remise de virement sera réputée reçue par la Banque le jour ouvré suivant, si elle est déposée après 15h (du lundi au vendredi, hors jour férié)

 Vous émettez un virement en Nouvelle-Calédonie et à Wallis et Futuna et/ou SEPA ⁽¹⁾

Date de valeur appliquée (compte en XPF et hors opération avec l'étranger) : date d'exécution de l'opération

- **Ordre de virement ordinaire local et Wallis et Futuna :**

- Emis par Internet avec BNP Net Professionnels / Entreprise	Gratuit	Gratuit
- Emis sur support papier en agence	436 XPF	462 XPF

- **Ordre de virement ordinaire République Française zone SEPA* et Polynésie Française :**

• Emis par Internet BNP Net Entreprise	Gratuit	Gratuit
• Emis sur support papier en agence	1 500 XPF	1 590 XPF

- **Remise de virement ordinaire par télétransmission :**

• Par remise	1 448 XPF	1 535 XPF
• Par opération (Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna)	41 XPF	43 XPF
• Par opération (République Française zone SEPA* et Polynésie Française)	662 XPF	702 XPF

- **Remise de virement ordinaire sur support papier**

• Par remise	1 648 XPF	1 747 XPF
• Par opération (Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna)	436 XPF	462 XPF
• Par opération (République Française zone SEPA* et Polynésie Française)	1 500 XPF	1 590 XPF

- **Emission d'un virement permanent**

- Frais de mise en place d'un virement permanent (ou modification d'un virement permanent)	2 533 XPF	2 684 XPF
- Frais par virement permanent :		
- En local ou Wallis et Futuna	350 XPF	371 XPF

- Vers la République Française zone SEPA* et la Polynésie Française	1 500 XPF	1 590 XPF
- Annulation d'un virement permanent	Gratuit	Gratuit
*La zone SEPA est composée de 36 pays et territoires: les 27 pays de l'Union européenne, plus le Royaume-Uni, la Norvège, l'Islande, le Liechtenstein, la Suisse, Monaco, Saint-Marin, Andorre et le Vatican.		
• Virement de trésorerie		
• Par télétransmission	436 XPF	462 XPF
• Sur support papier	1 500 XPF	1 590 XPF

► Vous recevez un virement en Nouvelle-Calédonie et à Wallis et Futuna et/ou SEPA ⁽¹⁾

Date de valeur appliquée (hors opération avec l'étranger) :

- *Date de règlement de l'opération*
- *En valeur compensée pour une opération de compte à compte BNP Paribas (même utilitaire)*

• Commissions d'encaissement , hors éventuelle commission de change	Gratuit	Gratuit
----------------------------------------------------------------------------	---------	---------

⁽¹⁾ Le SEPA correspond à l'espace unique de paiement en euros. La zone SEPA est composée de 27 pays de l'Union européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède), plus 4 pays de l'AELE (l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse), Andorre, Monaco, le Royaume-Uni, Saint-Marin et le Vatican.

► Prélèvements locaux ou SEPA-COM Pacifique / Titre interbancaire de Paiement (TIP) locaux ou SEPA-COM Pacifique

► Les prélèvements locaux ou SEPA-COM Pacifique, TIP au débit de votre compte

Date de valeur appliquée : date d'exécution de l'opération

• Avis de prélèvement ou TIP reçu : mise en place et modification	1 738 XPF	1 842 XPF
• Opposition sur prélèvement	Gratuit	Gratuit

► Les prélèvements locaux ou SEPA-COM Pacifique au crédit de votre compte

• **Prélèvements SEPA** (*Date de valeur appliquée : date de règlement interbancaire*)

• **Prélèvements au crédit de votre compte, par télétransmission**

Date de valeur appliquée : date d'opération

• Remise validée par votre agence	716 XPF	759 XPF
• Remise validée par les services télématiques	Gratuit	Gratuit
• En complément, par prélèvement	49 XPF / prélèvement	52 XPF/ Prélèvement

5. TRADE

► Chèques

En devises étrangères ou euro

• Encaissement d'un chèque payable à l'étranger (Euros, DOM TOM, autres devises, hors dollar US)	3 215 XPF	3 408 XPF
• Règlement de chèques émis en faveur de l'étranger	3 215 XPF	3 408 XPF

► Virements

• Virements reçus de l'étranger Commission d'encaissement d'ordre domicilié à nos guichets	2 890 XPF	3 063 XPF
• Virements émis en faveur d'un bénéficiaire à l'étranger		
• Par BNP Net Entreprise ou télétransmission	1 829 XPF	1 939 XPF
• Par support papier	3 652 XPF	3 871 XPF
• Demande de sort ou interventions diverses	4 045 XPF	4 288 XPF

► Opérations au crédit

• Encaissements documentaires		
• Acceptation et retour ou encaissement seul (+) éventuelle commission de change	0,4 ‰ par effet avec un minimum de perception de 5 716 XPF et un maximum de 155 130 XPF	0,424 ‰ par effet avec un minimum de perception de 6 059 XPF et un maximum de 164 438 XPF
• Acceptation – demandes de sort ou interventions diverses (par opération)	4 415 XPF	4 680 XPF
• Crédit documentaire export		
• Préavis	8 950 XPF	9 487 XPF
• Notification d'ouverture de crédit documentaire	1‰ jusqu'à 180 000 KXPF (ou contre-valeur) 0,5‰ sur la fraction supérieure (minimum de 12 530 XPF)	1‰ jusqu'à 180 000 KXPF (ou contre-valeur) 0,5‰ sur la fraction supérieure (minimum de 13 282 XPF)
• Confirmation de crédit documentaire	Variable selon les pays	
• Acceptation ou engagement de paiement différé ⁽¹⁾	Variable selon les pays	
• Modification ⁽¹⁾ : Pour toute modification portant sur le montant, ou la durée, un complément de commission de notification ou de confirmation sera perçu	12 530 XPF	13 282 XPF

• Commission de levée de documents ⁽¹⁾ ou négociation de documents ou commission d'intervention ⁽²⁾ (<i>plus intérêts en cas de négociation ou en cas de prépaiements d'engagements de paiements différés</i>)	2,0‰ minimum de 17 303 XPF	2,12‰ minimum de 18 341 XPF
• Documents irréguliers	12 530 XPF	13 282 XPF
• Prévérification	12 530 XPF	13 282 XPF
• Transfert ou blocage	1,25‰ (minimum de 26 253 XPF)	1,32‰ (minimum de 27 828 XPF)

(1) Les commissions et frais sont à la charge du donneur d'ordre sauf stipulations contraires dans le crédit documentaire. La commission de change due pour les opérations en devises est à la charge du bénéficiaire.

(2) La commission d'intervention est perçue lorsque le bénéficiaire nous demande de vérifier des documents en vertu d'un crédit documentaire non réalisable aux caisses de BNP Paribas.

► Opérations au débit

• Encaissements documentaires		
• Acceptation ou encaissement seul	0,4 ‰ par effet avec un minimum de perception de 5 716 XPF et un maximum de 155 130 XPF	0,424 ‰ par effet avec un minimum de perception de 6 059 XPF et un maximum de 164 438 XPF
• Acceptation et encaissement :		
• Commission documentaire	2 ‰ par effet avec un minimum de perception de 5 370 XPF et un maximum de 155 130 XPF)	2 ‰ par effet (avec un minimum de perception de 5 692 XPF et un maximum de 164 438 XPF)
• Commission d'acceptation	4 415 XPF	4 680 XPF
• Opérations diverses :		
• Présentation supplémentaire (<i>par effet</i>)	4 415 XPF	4 680 XPF
• Avis de sort ou interventions diverses	4 415 XPF	4 680 XPF
• Crédit documentaire import		
○ Ouverture ou Prorogation de crédit irrévocable (par trimestre) <i>minimum par trimestre indivisible</i>	0,40% (minimum de 14 916 XPF)	0,424% (minimum de 15 811 XPF)
○ Commission de modification :		
- Portant sur le montant ou la date de validité	0,40% (minimum de 12 530 XPF)	0,424% (minimum de 13 282 XPF)
- Portant sur d'autres éléments - minimum par trimestre indivisible	12 530 XPF	13 282 XPF
- Commission de levée de documents (<i>éventuelle commission de change à appliquer en sus</i>)	1,25‰ minimum de 12 530 XPF)	1,25‰ minimum de 13 282 XPF)
- Documents irréguliers	12 530 XPF	13 282 XPF
- Commission d'acceptation (<i>par mois indivisible</i>)	A partir de 1,5% (min. 9 546 XPF)	A partir de 1,59% (min. 10 119 XPF)
- Garantie pour absence de documents (<i>assimilable à une garantie</i>)	A partir de 1/12% par mois indivisible (min. 12 530 XPF)	A partir de 1/12% par mois indivisible (min. 13 282 XPF)

► Frais de communication (*Import et Export*)

- Messages Swift : court / long (Facturation à l'acte)	5 250 XPF	5 565 XPF
--------------------------------------------------------	-----------	-----------

▶ Effets

▶ Règlement d'effets payables à l'étranger

• Remise libre : doublée si présentation	0,20% (min 3 800 XPF max 19 020 XPF)	0,20% (min 4 028 XPF max 20 161 XPF)
------------------------------------------	--------------------------------------------	--------------------------------------------

▶ Encaissement d'effets payables à l'étranger

• Remise libre : commission d'encaissement par appoint. Nombre de jour calendaires pour l'encaissement ou le calcul des agios	3 800 XPF	4 028 XPF
• Remise documentaire : acceptation et encaissement : Valeur J+2 ouvrés après la vente des devises ou 1 jour ouvré après la valeur du correspondant	0,33% (min 6 065 XPF max 34 650 XPF)	0,33% (min 6 429 XPF max 36 729 XPF)

▶ Garanties internationales et SBLC

▶ Les garanties bancaires internationales sont des engagements par signature pouvant prendre différentes formes juridiques : cautionnement (de droit français), garantie à première demande, lettre de crédit stand by (« Stand By Letter Of Credit » ou SBLC).

▶ Elles sont émises soit dans le cadre d'un marché Export (garantie de soumission, de restitution d'acompte, de bonne exécution, de dispense retenue de garantie...) soit dans le cadre d'un marché Import, en garantie de paiement de marchandises ou de services.

• Garanties émises

▪ Commission de risque (<i>perçue trimestriellement d'avance</i>)	0,50% minimum 12 530 XPF	Minimum 13 282 XPF
▪ Commission vérification de l'appel en paiement (<i>à l'acte</i>)	2,00‰ (minimum 12 530 XPF)	2,12‰ (minimum 13 282 XPF)
▪ Amendement / avenant (<i>à l'acte</i>)	17 890 XPF	18 963 XPF
▪ Frais de dossier (<i>minimum</i>)	5 716 XPF	6 059 XPF
▪ Frais de Port (<i>à l'acte</i>)	2 029 XPF	2 151 XPF
▪ Courrier rapide (<i>à l'acte</i>)	5 370 XPF	5 692 XPF
-Messages Swift (<i>à l'acte</i>)	5 250 XPF	5 565 XPF
▪ Fourniture de l'état détaillé des encours de garanties internationales et autres engagements par signature:		
➤ Moins de 10 lignes :	5 967 XPF	6 325 XPF
➤ De 10 à 30 lignes	11 933 XPF	12 649 XPF
➤ De 31 lignes à 150 lignes :	17 890 XPF	18 963 XPF
➤ Plus de 150 lignes :	29 833 XPF	31 623 XPF
▪ <i>Frais d'étude (demande sans suite) : à l'acte</i>	29 833 XPF	31 623 XPF

• Garanties reçues :

▪ Garanties ou SBLC reçue de l'étranger pour notification (authentification, sans engagement de notre part)	1% jusqu'à 181 980 KXPF et 0,5% sur la fraction supérieure minimum	1% jusqu'à 181 980 KXPF et 0,5 % sur la fraction supérieure minimum
• Commission de notification (<i>à l'acte</i>)	13 126 XPF	13 914 XPF
• Frais de dossier	17 900 XPF	18 974 XPF
• Frais de modification	17 900 XPF	18 974 XPF
• Frais d'étude (demande sans suite) : à l'acte	29 833 XPF	31 623 XPF

6. IRREGULARITES ET INCIDENTS

► Commission d'intervention

Frais pour traitement des opérations ne pouvant être comptabilisées automatiquement au compte du client : remise de chèque erronée, position débitrice irrégulière, absence de signature sur ordre émis, écriture présentée sur un compte faisant l'objet d'une saisie conservatoire, saisie attribution ou d'un avis à tiers détenteur.

• Frais de commission d'intervention	2 203 XPF / opération, plafonné à 66 090 XPF /mois	2 335 XPF / opération, plafonné à 70 055 XPF /mois
--------------------------------------	----------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------

► Opérations particulières

• Traitement des incidents

• Frais par saisie-attribution ou opposition à tiers détenteur, ou par avis à tiers détenteur	20 744 XPF	20 744 XPF
• Frais par opposition administrative < 5 967 XPF	Gratuit	Gratuit
• Frais par opposition administrative ≥ 5 967 XPF (10% du montant dû au Trésor public), plafonné à :	19 040 XPF	19 040 XPF
-Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé (y compris avec délai de préavis) ¹		
▪ Première lettre d'information	2 339 XPF	2 479 XPF
▪ Seconde lettre d'information	3 183 XPF	3 374 XPF
▪ Troisième et quatrième lettres d'information	5 752 XPF	6 097 XPF
• Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques (suite à interdiction d'un autre établissement bancaire)	5 752 XPF	6 097 XPF
• Courrier d'information de levée d'interdiction bancaire, à la demande du client	2 150 XPF	2 279 XPF
• Lettre autorisant un dépassement exceptionnel de débit en compte	3 630 XPF	3 848 XPF
• Frais d'ouverture de coffre-fort (en cas de perte de clés) :	Selon devis	
• Comptes de prêts irréguliers		
• Frais de rejet pour échéance impayée	5 493 XPF	5 823 XPF
• Lettre d'avis d'échéance impayée	3 630 XPF	3 848 XPF
• Information des cautions du compte sur incidents	5 307 XPF	5 625 XPF

¹ Ces frais sont perçus chaque fois que la Banque notifie au Client, au moyen d'une lettre d'information, que son compte présente un solde débiteur :

- sans autorisation préalable ou,
- en dépassement de l'autorisation en durée.

Dans ces cas, plusieurs lettres pourront être envoyées successivement par la Banque jusqu'à complète régularisation laquelle pourra intervenir à tout moment pour éviter l'envoi d'une nouvelle lettre..

► Incidents de paiement

• Sur chèques émis

• Frais de lettre d'information préalable pour chèques sans provision	1 671 XPF	1 771 XPF
• Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision :		
❖ D'un montant inférieur ou égal à 5 967 XPF	Forfait* de 2 385 XPF	Forfait* de 2 528 XPF
❖ D'un montant supérieur à 5 967 XPF	Forfait* de 4 638 XPF	Forfait* de 4 916 XPF

*Ces forfaits comprennent les frais d'impayés, la lettre d'injonction, la lettre d'information préalable pour chèque non provisionné, le blocage de provision sur chèque impayé, l'établissement d'un certificat de non-paiement et à la déclaration à l'IEOM pour chèque payé pendant la période d'interdiction bancaire, ainsi que les frais d'envoi en recommandé.

• Frais de paiement de chèques émis en infraction d'une interdiction bancaire :

❖ D'un montant inférieur ou égal à 5 967 XPF	Forfait* de 2 385 XPF	Forfait* de 2 528 XPF
❖ D'un montant supérieur à 5 967 XPF	Forfait* de 4 638 XPF	Forfait* de 4 916 XPF

• Sur Carte Visa Business

- Déclaration à La Banque de France / IEOM d'une décision de retrait	5 752 XPF	6 097 XPF
- Frais de recherche pour opérations sur carte et/ou monétique (<i>suite incident</i>)	8 243 XPF	8 738 XPF

• Sur Prélèvement

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision*

▪ Prélèvement d'un montant inférieur ou égal à 2 386 XPF	Gratuit	Gratuit
▪ Prélèvement d'un montant supérieur à 2 386 XPF	* Forfait de 2 251 XPF	*Forfait de 2 386 XPF

*Forfait comprenant les frais pour traitement d'opérations ne pouvant être comptabilisées automatiquement au compte du client en position débitrice irrégulière

• Sur Virement

-Rejet de virement pour coordonnées bancaire erronées ou compte clos	776 XPF	823 XPF
• Forfait de frais par virement rejeté pour défaut de provision :		
❖ Virement d'un montant inférieur ou égal à 2 386 XPF	Gratuit	Gratuit
❖ Virement d'un montant supérieur à 2 386 XPF	* Forfait de 2 251 XPF	*Forfait de 2 386 XPF

*Forfait comprenant les frais pour traitement d'opérations ne pouvant être comptabilisées automatiquement au compte du client en position débitrice irrégulière

- **Sur effet de commerce domicilié**

-Effet rejeté pour défaut ou insuffisance de provision	3 300 XPF	3 498 XPF
--------------------------------------------------------	-----------	-----------

► Incidents d'encaissement

- **Sur chèque remis revenu impayé**

• Pour le motif « sans provision »	Gratuit	Gratuit
------------------------------------	----------------	----------------

• Pour les autres motifs	1 177 XPF	1 248 XPF
--------------------------	-----------	-----------

• Demande de certificat de non-paiement auprès d'un autre établissement	2 387 XPF	2 530 XPF
-------------------------------------------------------------------------	-----------	-----------

Date de valeur appliquée : veille de la date de compensation initiale

- **Effet de commerce remis à l'encaissement et revenu impayé** (hors frais de protêt éventuels)

Information télétransmise (<i>par impayé</i>)	1 044 XPF	1 107 XPF
-------------------------------------------------	-----------	-----------

Information transmise sur support papier	2 267 XPF	2 403 XPF
------------------------------------------	-----------	-----------

Date de valeur appliquée : veille de la date de compensation initiale

Remise de chèque ou d'espèces erronée	373 XPF	395 XPF
----------------------------------------------	---------	---------

• Prélèvement SEPA remis et revenu impayé	1 730 XPF	1 834 XPF
--------------------------------------------------	-----------	-----------

Date de valeur appliquée : date de règlement de rejet

7. FINANCEMENTS ET CREDITS

► Financement court terme

► Vous devez faire face à des décalages de trésorerie quelques jours par mois

► Vous souhaitez anticiper une rentrée d'argent à venir

La facilité de caisse est une autorisation de débit en compte à durée indéterminée dans la limite du montant maximum autorisé et pendant une durée de 15 jours. Votre compte bancaire doit disposer d'un solde créditeur à compter au plus tard du 16^{ème} jour dans le mois civil.

C'est une solution de financement pour gérer, avec souplesse, les décalages de trésorerie entre vos dépenses immédiates et vos encaissements à venir.

Le découvert autorisé vous permet d'avoir un compte débiteur jusqu'à un montant maximal accordé par la banque. Cette solution est particulièrement adaptée à certains cycles d'exploitation plus longs ou saisonniers ou à des besoins de trésorerie ponctuels.

Sa durée de 1 à 12 mois est fixée contractuellement en concertation avec votre charge d'affaires.

Frais de dossier : A l'ouverture et au renouvellement de la ligne : 1% du montant, minimum de perception 17 850 XPF TTC.

Au titre de l'utilisation de votre facilité de caisse ou de votre découvert autorisé, vous serez également facturé, à chaque arrêté du compte :

- Des **Intérêts débiteurs**, calculés en fonction du montant débiteur par jour d'utilisation en appliquant un taux d'intérêt sur la base de l'index en vigueur dans le contrat à laquelle s'ajoute une marge. Ceux-ci peuvent être majorés en cas de dépassement de l'autorisation ;
- **De la commission du plus fort découvert**, appliquée sur le montant du plus fort débit du mois en valeur.

► Vos clients vous règlent par effets de commerce et vous souhaitez disposer immédiatement des fonds

L'**Escompte** est une avance de trésorerie consentie par BNP Paribas contre remise des effets de commerce que vous détenez sur vos clients, avant leur date d'échéance et sous réserve d'acceptation.

En sus des commissions de service liés aux effets (voir page 11) : facturation d'une commission d'endos de 0,6% du montant des effets remis, avec un minimum de 670 XPF TTC par remise par télétransmission, sur support magnétique ou papier.

► Financer votre cycle d'exploitation

Le financement de votre cycle d'exploitation est au cœur de nos relations quotidiennes.

Nous vous proposons des solutions domestiques et internationales pour :

- ❖ **Financer vos décalages de trésorerie** : en fonction de la saisonnalité, de l'importance et de l'origine de vos besoins, votre chargé d'affaires vous proposera le financement le plus adapté entre une facilité de caisse, un découvert, un crédit de trésorerie ou d'autres formules sur-mesure ;
- ❖ **Mobiliser vos créances clients** : pour optimiser votre activité commerciale, vous êtes amené à accorder des délais de paiement à vos clients. Quel que soit leur mode de règlement, nous vous proposons des solutions adaptées de financement pour vos créances domestiques et internationales ;

La tarification des financements se compose d'agios liés à l'utilisation du crédit et de commissions dont les principales sont les suivantes :

• Mobilisation de créances	6 180 XPF	6 551 XPF
-Ligne d'avance sur factures : <i>commission d'utilisation : définie contractuellement à la mise en place de la ligne</i>	Minimum / trim.	Minimum / trim.

-Ligne de cession de créances « Dailly »

❖ Frais de gestion (<i>en fonction de l'utilisation</i>)	Minimum 18 258 XPF/ trimestre	Minimum 19 353 XPF / trimestre
❖ Notification par créance cédée	6 695 XPF	7 097 XPF
❖ Notification par facture (<i>hors frais postaux d'envoi</i>)	4 120 XPF	4 367 XPF
❖ Lettre de relance (<i>hors frais postaux d'envoi</i>)	2 506 XPF	2 656 XPF
❖ Réédition d'un bordereau de décompte des commissions (<i>par bordereau</i>)	310 XPF	329 XPF

-Avance sur délégation de marché

❖ Par acte de nantissement	6 695 XPF	7 097 XPF
❖ Par facture remise	2 625 XPF	2 782 XPF

- **Engagements par signature** (*0,50% du montant émis avec minimum de perception*)

Commission d'utilisation : définie contractuellement à la mise en place de la ligne

❖ Etablissement d'un acte simple (par acte)	Minimum 8 419 XPF	Minimum 8 924 XPF
❖ Etablissement d'un acte complexe	Minimum 13 365 XPF	Minimum 14 167 XPF
❖ Avenant	6 802 XPF	7 210 XPF
❖ Demande de mainlevée sur instructions du client	7 210 XPF	7 643 XPF

► Leasing et Location avec option d'achat

Nous pouvons vous proposer une offre complète de leasing (crédit-bail mobilier, location financière et crédit-bail immobilier). Rapprochez-vous de votre conseiller.

► Gestion des dossiers de financements

► Les diverses prestations liées à la gestion administrative de vos dossiers de financement

<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de crédits d'investissements ou de ligne de concours <i>Les indemnités financières, en cas de remboursement anticipé, sont définies dans le contrat de prêt</i> 	1% du montant du crédit avec minimum de 19 570 XPF	1% du montant du crédit avec minimum de 20 744 XPF
<ul style="list-style-type: none"> • Réédition d'un plan d'amortissement 	4 635 XPF	4 913 XPF
<ul style="list-style-type: none"> • Indemnités de remboursement anticipé d'un prêt à taux fixe 	Montant défini contractuellement dans votre offre de prêt	Montant défini contractuellement dans votre offre de prêt
<ul style="list-style-type: none"> • Frais de renouvellement de ligne d'engagement court terme (par année) 	1% du montant de la ligne sollicitée avec un minimum de 16 840 XPF	1% du montant de la ligne sollicitée avec un minimum de 17 850 XPF
<ul style="list-style-type: none"> • Réaménagement divers 	0,6% du capital restant dû avec un minimum de 88 500 XPF et un maximum de 295 000 XPF	0,6% du capital restant dû avec un minimum de 93 810 XPF et un maximum de 312 700 XPF

8. EPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

► Le placement des excédents de trésorerie (une nouvelle offre pour vos placements financiers avec une nouvelle tarification)

► Vous souhaitez placer vos excédents de trésorerie à court terme ou moyen/long terme

- OPC BNP Paribas (SICAV et FCP) gérés par BNP Paribas Asset Management et BNP Paribas Real Estate Investment Management ou Partenaires¹

	Agence	
	HT	TTC
Droits d'entrée ² OPC Actions - Obligations et autres titres de créances - OPC I - Autres OPC	0,91 %	0,96 %
Droits d'entrée ² OPC Monétaires	Gratuit	
Droits d'entrée ² SCPI	8,42 %	8,93 %

- OPC gérés par d'autres établissements que BNP Paribas ou Partenaires¹

Droits d'entrée OPC gérés par d'autres établissements que BNP Paribas	En fonction de l'établissement
-----------------------------------------------------------------------	--------------------------------

Commission complémentaire sur souscription d'OPC gérés par d'autres établissements que BNP Paribas, par ordre, s'ajoutant aux frais dont le taux maximum est précisé dans le prospectus ou le DIC de l'OPC.	2 814 XPF	2 983 XPF
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------	-----------

- Des frais de fonctionnement et de gestion sont facturés chaque année par la société de gestion du fonds concerné dont le taux est précisé dans le DIC du fonds.
- BNP Paribas vous informe qu'une partie de ces frais de fonctionnement et de gestion peut lui être versée au titre de son activité de conseil et de placement.

- Pour les associations, nous vous proposons également :

Livret A³

3,00 %

► Les opérations de Bourse

BON A SAVOIR :

- ✓ La facturation de l'ordre de Bourse dépend notamment de la place sur laquelle les titres sont négociés.
- ✓ Les tarifs standards ci-après s'appliquent aux transactions sur les valeurs négociées sur les marchés financiers.

¹ Partenaires avec lesquels BNP Paribas a conclu un accord de distribution.

² Frais perçus par BNP Paribas lors de la souscription, hors frais acquis à l'OPC (les frais d'entrée et de sortie sont variables selon les OPC et figurent dans le Document d'Informations Clés - DIC).

³ Taux en vigueur depuis le 01/02/2023

► Vous passez des ordres sur des valeurs cotées Euronext Paris – Amsterdam – Bruxelles ou sur des valeurs cotées à l'étranger

	Start	
	Ordres par agence	
	HT	TTC
Frais de négociation ^{1 2} Euronext, Paris, Amsterdam et Bruxelles	Commission proportionnelle de 0,91 % par ordre + Frais fixes : 720 XPF	Commission proportionnelle de 0,96 % par ordre + Frais fixes : 764 XPF
Frais de négociation ^{1 2} autres marchés étrangers ³	Commission proportionnelle de 0,91 % par ordre + Frais fixes en fonction de la zone géographique : - États-Unis : 1 689 XPF - Europe et Canada : 2 252 XPF - Asie Pacifique : 5 629 XPF - Reste du monde : 11 258 XPF	Commission proportionnelle de 0,96 % par ordre + Frais fixes en fonction de la zone géographique : - États-Unis : 1 790 XPF - Europe et Canada : 2 387 XPF - Asie Pacifique : 5 967 XPF - Reste du monde : 11 933 XPF

Exemple de frais de négociation sur l'achat de 10 titres pour un total de 140 000 XPF sur un CIF "Start" sur le marché Euronext Paris, les frais de négociation seront de 2 108 XPF incluant la TOF.

► Conservation du portefeuille titres et les autres services

► Droits de garde

Les droits de garde sont prélevés en février au titre de l'année en cours. Ils sont calculés en excluant les valeurs exonérées et les valeurs détenues au nominatif pur. Ils sont acquis à BNP Paribas pour toute année commencée.

Les droits de garde se décomposent en :

- **commission proportionnelle**, déterminée à partir de la valorisation moyenne du portefeuille, calculée selon un barème progressif par tranches sur la base des valorisations moyennes mensuelles de l'année précédente ;
- **droits fixes**, appliqués à chaque valeur détenue au cours de l'année précédente.

Pour les valeurs du Groupe BNP Paribas et les actions de sociétés privatisées acquises durant l'offre de titres et ouvrant droit à attribution gratuite

Gratuit

	Start	
	HT	TTC
Commission proportionnelle autres valeurs :	Jusqu'à 5 966 587 XPF : 0,36 % De plus de 5 966 587 XPF à 17 899 761 XPF : 0,18 % Au-delà de 17 899 761 XPF : 0,09 %	Jusqu'à 5 966 587 XPF : 0,38 % De plus de 5 966 587 XPF à 17 899 761 XPF : 0,19 % Au-delà de 17 899 761 XPF : 0,10 %

¹ En cas d'exécution partielle, ordre exécuté en plusieurs fois sur la journée, un cours moyen est calculé sur l'ensemble des exécutions du jour. Les frais de négociation sont calculés en fin de journée sur la base du cours moyen calculé appliqué au volume exécuté du jour. Les frais de négociation, en cas d'exécution partielle, ne peuvent excéder le montant des frais pris sur une exécution totale de l'ordre initial.

² Les frais de négociation aussi appelés "frais de courtage" correspondent aux coûts facturés par les entreprises d'investissement pour l'exécution des ordres.

³ Les taxes locales étrangères sont calculées lors de la transmission de l'ordre et ajoutées aux frais et commissions repris ci-dessus.

+ Droit fixe par ligne de portefeuille :	Par ligne au porteur : 540 XPF Par ligne en nominatif ou en dépôt à l'étranger : 2 702 XPF	Par ligne au porteur : 573 XPF Par ligne en nominatif ou en dépôt à l'étranger : 2 864 XPF
Abonnement annuel	Sans abonnement annuel	
Frais de gestion annuels	Sans frais de gestion annuels	

► Les autres services

- Valeurs non cotées

Frais pour souscription et cession sur valeurs non cotées	0,09 % min 16 886 XPF	0,10 % min 17 900 XPF
-----------------------------------------------------------	--------------------------	--------------------------

- Transfert

Transfert de Compte d'Instruments Financiers vers un autre établissement	11 258 XPF + 1 689 XPF par ligne	11 933 XPF + 1 790 XPF par ligne
--------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------	----------------------------------------

► La constitution d'un capital ou la préparation de votre retraite

► Vous souhaitez vous constituer un capital à votre rythme

BNP Paribas Multiplacements 2 est un contrat d'assurance vie qui vous permet de vous constituer un capital selon votre objectif et votre horizon de placement dans le cadre fiscal privilégié de l'assurance vie.

Le montant minimum de versement est de 5 967 XPF brut de frais d'entrée, les frais d'entrée sont déterminés en fonction du montant des versements et sont de 2,75 % maximum.

D'autres frais peuvent être prélevés, ils sont détaillés dans la notice du contrat.

9. RESOUDRE UN LITIGE

BNP Paribas Nouvelle Calédonie a le souci constant de vous apporter la meilleure qualité de service possible. Toutefois, des difficultés peuvent survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition.

► En premier recours

► L'agence

Le Client peut contacter directement son chargé d'affaires habituel ou le directeur de son agence, pour lui faire part d'une réclamation :

- Au cours d'un entretien à l'agence,
- Par téléphone sur sa ligne directe ou auprès d'un conseiller en ligne au 25.84.00 (appel non surtaxé), 7 h 20 -16 h du lundi au vendredi (hors jours fériés),

- par courrier à l'adresse de l'agence du client ou, via le formulaire en ligne sur le site Internet bnpparibas.nc¹ ou sur l'application mobile " BNP Paribas Nouvelle Calédonie " ¹.

► Le Responsable Réclamations Clients

Si le Client ne reçoit pas de réponse satisfaisante à sa réclamation, il peut aussi contacter par écrit le Responsable Réclamations Clients. Ses coordonnées sont disponibles en agence ou sur le site Internet : www.bnpparibas.nc.

Dans les 10 jours ouvrables à compter de la réception de sa réclamation par BNP Paribas Nouvelle Calédonie, le Client reçoit la confirmation de sa prise en charge. Si des recherches sont nécessaires, une réponse définitive lui est communiquée dans un délai de 2 mois maximum.

Dans le cas particulier d'une réclamation portant sur un service de paiement², BNP Paribas Nouvelle Calédonie communique au client une réponse dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de sa réclamation, sauf situations exceptionnelles où la réponse est apportée au plus tard dans les 35 jours.

► En dernier recours amiable :

Le Médiateur est le dernier recours amiable avant d'entreprendre une démarche judiciaire. **Le Client peut saisir gratuitement et par écrit l'un des Médiateurs ci-dessous**, selon son domaine de compétence, à condition :

- Soit d'être en désaccord avec la réponse apportée au préalable par son agence et par le Responsable Réclamations Clients ³,
- Soit de ne pas avoir obtenu de réponse à sa réclamation dans un délai de 2 mois, ou de 35 jours ouvrables pour une réclamation portant sur un service de paiement.

► Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)

Exclusivement pour les litiges relatifs à la commercialisation des produits financiers, la gestion de portefeuille, la transmission des ordres de Bourse, la tenue de compte de titres ordinaires ou PEA, les organismes de placement collectif et les fonds d'investissement alternatifs, l'épargne salariale et les transactions sur instruments financiers du Forex :

- soit par voie postale : Le Médiateur - Autorité des Marchés Financiers - 17 place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02 ;

- soit par voie électronique : www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF ⁴.

Par la saisine du Médiateur de l'AMF, le Client autorise BNP Paribas Nouvelle Calédonie à lui communiquer toutes les informations nécessaires à l'instruction de la médiation.

► Le Médiateur du Crédit

Le Médiateur du crédit aux entreprises peut être saisi, exclusivement, pour les litiges relatifs aux difficultés de financement des entreprises : dénonciation de découvert ou autre ligne de crédit, refus de rééchelonnement d'une dette, refus de crédit (trésorerie, équipement, crédit-bail...), refus de caution ou garantie, sur le site Internet :

<https://mediateur-credit.banque-france.fr/> ².

¹ Coût de fourniture d'accès à Internet

² Opération de virement, de prélèvement ou effectuée par carte bancaire

³ En cas de rejet ou de refus de faire droit en totalité ou partiellement à la réclamation.

⁴ Coût de fourniture d'accès à Internet.

**Une information ? Un conseil ?
BNP Paribas est à votre disposition :**



votre conseiller



votre Centre de Relations Clients
25 84 00 (coût d'un appel local)



www.bnpparibas.nc

Tarifs au 17 avril 2023
susceptibles d'évoluer en fonction de la fiscalité
en vigueur, modifiables à tout moment.



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change